

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
PROCEDURE ADAPTEE**

(article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié)

**1. Pouvoir adjudicateur :**

Commune de Semussac  
1 Place de l'Eglise  
17120 SEMUSSAC  
Tél.05.46.05.18.05 Fax.05.46.06.92.75  
Courriel accueil@mairiesemussac.fr

**2. Mode de passation :**

Procédure adaptée ( article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié)

**3. Objet du marché :** Marché de travaux

Projet A : Extension du pôle médical  
Projet B : Construction d'un dojo  
Projet B' : Aménagement des abords du dojo  
Projet C : Construction du club house tennis

**Décomposition des lots :**

1. TERRASSEMENT - VRD
2. GROS ŒUVRE
3. ENDUIT
4. DAL 'ALU
5. COUVERTURE - ETANCHEITE
6. PANNEAUX SANDWICH
7. SERRURERIE
8. CHARPENTE – OSSATURE BOIS
9. MENUISERIE EXTERIEURE
10. MENUISERIE BOIS
11. SOUS PLAFOND
12. PLATRIERIE
13. CARRELAGE
14. ÉLECTRICITE
15. CHAUFFAGE CLIMATISATION
16. PLOMBERIE - SANITAIRE
17. PEINTURE - SOL SOUPLE

**4.Lieu d'exécution :**

Projet A : Rue de Didonne  
Projet B : Rue des 2 moulins  
Projet B' : Rue des 2 moulins  
Projet C : Rue des Epinettes  
17120 SEMUSSAC

**5. Délai prévisionnel d'exécution :**

- durée des travaux : 8 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service dont préparation
  
- début des travaux : Octobre 2018

**6. Modalités de retrait du dossier de consultation :**

- Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)
  
- Le dossier peut être téléchargé sur le site internet de la mairie [www.semussac.fr](http://www.semussac.fr) dans l'onglet marchés publics.

**7. Modalités de remise des offres :**

Elles sont indiquées dans le règlement de consultation.

**9. Date limite de réception des offres : Lundi 17 septembre 2018 à 17h.**

**10. Critères de sélection des offres :**

Conformément aux dispositions visées des articles 62 et 63 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération, seront pris en compte pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse

- ⇒ coût des prestations (60%)
- ⇒ valeur technique de l'offre (40%)

**11. Renseignements d'ordres administratif et/ou technique :**

SARL ARCHITECTURE DIMENSION  
1 Rue de L'Alouette  
17800 PONS  
Tél. : 05.46.91.96.68  
E-mail : [archi.dim@wanadoo.fr](mailto:archi.dim@wanadoo.fr)

**12. Date de validité des offres :**

90 jours à compter de la remise des offres

**13. Date d'envoi à la publication :**

Mardi 31 juillet 2018